



Nicolas Capt

Avocat aux barreaux de Genève
et de Paris, Droit des médias
et des nouvelles technologies
Par Christine Esseiva

**«Le droit à l'oubli en tant que
tel est très difficile à mettre
en place, il n'est ainsi
une garantie contre rien.»**

immorama – D'après vous, comment bien préparer nos enfants à ces nouvelles technologies? Suffit-il de leur fournir un PC et une tablette?

Nicolas Capt – Donner une tablette ou un ordinateur est un préalable nécessaire. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Il convient aussi de développer chez l'élève un regard critique par rapport à ce que l'on trouve sur Internet. Je pense aux «fake news», par exemple. Il faut ainsi favoriser la mise en place de modules de formation aux médias et aux contenus en ligne. Il est également nécessaire que les jeunes comprennent comment les dispositifs technologiques fonctionnent, au-delà de l'outil et de l'interface ludique. En somme, il y a les outils, d'une part, l'éducation à ces derniers, d'autre part, et la compréhension, à tout le moins basique, de la technique et des risques engendrés. Ces trois piliers sont essentiels pour bien éduquer.

– Sommes-nous suffisamment protégés par le droit?

– Il reste naturellement des choses à faire. Par exemple, pour le droit à l'oubli, les médias donnent parfois l'impression que ce droit est la panacée mais, en fait, celui-ci s'avère extrêmement limitatif : il s'agit simplement d'un droit à la désindexation mais pas à l'effacement puisque le contenu demeure en ligne. Le droit à l'oubli en tant que tel est au demeurant très difficile à mettre en place, il n'est ainsi une garantie contre rien. De façon plus large, il y a beaucoup d'idées reçues par rapport à certains mécanismes que l'on croit très protecteurs mais qui, dans les faits, ne le sont pas tant que ça.

– Un gros travail est déjà fait par le corps enseignant pour sensibiliser le jeune public aux risques, est-ce suffisant?

– Au fond, ce n'est jamais suffisant. Mais après il faut voir ce qui est possible en termes de budget et de mise en place. La prise de conscience existe indéniablement. Ensuite, il s'agit de mettre en place des plans de formation continue, d'organiser des séminaires, d'initier des discussions avec les élèves. C'est un ensemble de démarches à coordonner efficacement.

– Quels sont les plus gros risques?

– Le plus gros risque que les jeunes encourent sur le Web, c'est la perte de maîtrise de leurs données et de leur image. On le voit aujourd'hui avec le «revenge porn» ou avec des photographies prises et postées dans un certain contexte festif et léger qui ressortent quelques années plus tard au moment de l'examen d'une postulation, par exemple. D'une manière générale, les questions de protection de données et d'atteintes à la personnalité sont devenues un vrai sujet de préoccupation. ■